



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 octobre 2008, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret (partie de séance)

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Est absente:

Madame la conseillère Anne Létourneau

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le conseiller Richard Côté présente monsieur François Gagnon qui sera nommé vérificateur général de la Ville à compter du 1er janvier 2009 . Il remercie et félicite l'actuel vérificateur, monsieur Lambert Legaré, qui prendra sa retraite à cette même date, pour son excellent travail.

**CV-2008-0895 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 octobre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0896 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 16 septembre 2008**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 septembre 2008.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 septembre 2008.
- Dépôt de la résolution numéro 9028-08-2008, adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce le 19 août 2008, relative au 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, relative à son intention de siéger à titre de conseillère indépendante du district électoral de Lairet, et ce, à compter du 17 septembre 2008.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller et chef de l'opposition Alain Loubier, dans laquelle il avise le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, que

madame Louise Lapointe, conseillère du district électoral de Saint-Sauveur et monsieur Pierre Blouin, conseiller du district électoral des Châtels, ne sont plus membres du groupe parlementaire « Renouveau municipal de Québec », et ce, à compter du 18 septembre 2008.

- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Pierre Blouin, relative à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district électoral des Châtels, et ce, à compter du 19 septembre 2008.
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Louise Lapointe, relative à son intention de siéger à titre de conseillère indépendante du district électoral de Saint-Sauveur, et ce, à compter du 17 septembre 2008.
- Dépôt d'une lettre de madame Geneviève Roy, présidente du conseil d'administration du Conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, relative à l'interdiction de circulation des camions de transit en saison estivale sur le quai Saint-André, la rue Dalhousie et le boulevard Champlain.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Gaétan Groleau, pour et au nom de « Haltes VR de la Capitale inc. », relative au dossier « Halte VR de la Capitale inc. - vs - Ville de Québec » ainsi que d'une pétition, demandant à toutes les autorités publiques impliquées dans ce dossier de reconduire en ce même lieu, dès 2009, l'activité d'hébergement - caravaning.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
  - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois d'août 2008;
  - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2008. (Référence : AP2008-466)
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, d'un macaron et d'un dépliant intitulé : « *La 19<sup>e</sup> nuit des sans-abri - Personne n'est à l'abri - Vigile de solidarité le vendredi 10 octobre dans tous les coins du Québec* ».
- Dépôt, par madame la conseillère Louise Lapointe, du « *Bottin de quartier 2008-2009-2010, Saint-Sauveur, L'authentique quartier* » produit par l'Association des gens d'affaires de Saint-Vallier Ouest.
- Dépôt, par madame la conseillère Louise Lapointe, d'un document intitulé : « *Traverse les temps avec Champlain - Concours d'écriture 2008, dans le cadre des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Québec* ».
- Dépôt, par madame la conseillère Louise Lapointe, du « *Rapport de la séance publique d'information* » du conseil de quartier de Saint-Sauveur qui a eu lieu le 30 septembre 2008, portant sur la nouvelle politique de déneigement dans des rues du quartier Saint-Sauveur.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, en réponse à une question d'un citoyen lors de la séance du 15 septembre 2008, d'une lettre de madame Mélanie Deslongchamps, directrice de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des Marais du Nord (APEL), madame Caroline Brodeur, directrice du Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles et monsieur Alexandre Turgeon, directeur du Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale nationale, en date du 22 mai 2008, relative à la zone inondable de la rue Roussin, secteur Lac-Saint-Charles.

## **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Damien Rousseau, d'une lettre en date du 5 octobre 2008 de monsieur Jean Beaupré, candidat libéral du comté de Louis-Hébert, mesdames Denise Legros, candidate libérale du comté de Charlesbourg Haute-Saint-Charles et Hélène H. Leone, candidate libérale du comté de Louis St-Laurent et messieurs Yves Picard, candidat libéral du comté de Beauport-Limoilou et Damien Rousseau, candidat libéral du comté de Québec, portant sur les réponses aux demandes faites par monsieur le maire Régis Labeaume.
- Dépôt, par monsieur Stéphane Roy, d'une photo d'un arbre de soixante-quinze (75) ans à préserver, situé sur un terrain de la ville, actuellement en processus de vente.

## **Prolongation de la période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Gerald Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Ralph Mercier, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre des citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 25.

**Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance à 19 h 40.**

## **Avis de proposition**

---

- Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux dépose un avis de proposition en vue d'appuyer les démarches entreprises par la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir pour demander au gouvernement du Québec un meilleur financement des centres communautaires de loisir et de transmettre la résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michèle Courchesne, à la présidente de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, madame Ginette Faucher, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

- Madame la conseillère Marie France Trudel dépose un avis de proposition visant à adopter un règlement concernant l'entretien et le déneigement des rues privées, à demander à la Direction générale d'établir un processus de tarification à ses citoyens à même leur compte de taxes, à demander à la Direction générale d'évaluer, sur demande d'une majorité de citoyens d'une rue privée, le coût pour leur rendre ces services d'entretien et de déneigement et de leur soumettre une proposition afin qu'ils soient aptes à choisir l'autogestion ou les services offerts par la Ville et facturés sur leur compte de taxes respectif et, pour une raison d'équité, que la résolution soit applicable à l'ensemble des rues privées de la ville.
- Monsieur le conseiller Ralph Mercier dépose un avis de proposition, demandant au conseil de la ville d'abolir la tarification relative à l'étude des demandes de dérogation mineure concernant l'installation de rampes d'accès au domicile de personnes à mobilité réduite et de modifier le règlement des arrondissements sur la tarification en vue d'éliminer le tarif relatif aux demandes de dérogation mineure concernant les rampes d'accès résidentielles pour les personnes à mobilité réduite.

**Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif, pour avis, et réinscrits à la prochaine séance.**

**Monsieur le conseiller Steeve Verret prend son siège à 19 h 55.**

**CV-2008-0897 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008 - Évaluer la possibilité de morceler le projet de règlement d'harmonisation sur l'urbanisme pour en retirer la partie sur l'affichage, afin d'en faire un règlement distinct et consulter spécifiquement les gens d'affaires et la Chambre de commerce de Québec - AT2008-274**

---

Attendu que le projet de règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et l'affichage est actuellement l'objet de modifications, ce qui retarde son adoption initialement prévue pour le mois de décembre prochain;

Attendu que depuis le 18 avril dernier, les demandes de permis, notamment celles concernant les normes sur l'affichage commercial, sont assujetties à la double conformité;

Attendu que les nouvelles normes sur l'affichage contenues dans le projet de règlement suscitent de nombreuses réactions auprès des gens d'affaires;

Attendu que les réactions reliées à l'affichage risquent de perturber le processus d'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de refuser la possibilité de morceler le projet de règlement d'harmonisation sur l'urbanisme pour en retirer la partie sur l'affichage, afin d'en faire un règlement distinct;
- 2° de demander au Service de l'aménagement du territoire de consulter spécifiquement les gens d'affaires et la Chambre de commerce de Québec sur la modification des règles d'affichage.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0898** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008 - Demande de modification du Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles, R.A.V.Q. 301, afin de permettre le calcul de la bande riveraine à partir de la berge et non à partir de la ligne des hautes eaux et aux riverains de procéder, eux-mêmes, à l'entretien de la bande riveraine ainsi que l'accès au lac - EN2008-048**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008, relativement à une demande de modification du *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 301, afin de permettre le calcul de la bande riveraine à partir de la berge et non à partir de la ligne des hautes eaux et aux riverains de procéder, eux-mêmes, à l'entretien de la bande riveraine ainsi que l'accès au lac.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Raymond Dion, d'un document intitulé : « *Bilan des interventions en date du 1er octobre 2008* » relatif au *Règlement de l'agglomération sur la renaturalisation des berges du lac Saint-Charles*, R.A.V.Q. 301.

**CV-2008-0899** **Semaine de la prévention des incendies**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyé par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'inciter les citoyens à la prudence et à la prévention dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies soit du 6 au 10 octobre 2008 et de souligner la présence de monsieur Simon Bolduc et madame Geneviève Barette du Service de protection contre l'incendie, entre autres, pour leur implication dans la tenue des activités d'information et la sensibilisation pendant cette semaine et l'année entière.

**CV-2008-0900 Félicitations aux dirigeants et aux employés de l'entreprise Beenox qui a remporté le titre de meilleur employeur de l'année au Québec**

---

Attendu que l'entreprise Beenox, une filiale à part entière d'Activision, est établie dans le quartier Saint-Roch depuis l'an 2000;

Attendu que Beenox est un fleuron de l'industrie du divertissement interactif à Québec avec des succès mondiaux tels que Guitar Hero, Bee Movie Game ou encore James Bond;

Attendu que cette entreprise a récemment remporté le titre de meilleur employeur de l'année au Québec, dans le cadre du concours organisé par l'Ordre québécois des conseillers en ressources humaines agréé et des conseillers en relations industrielles agréé du Québec, concours le plus prestigieux au Québec en matière de gestion des ressources humaines;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adresser nos plus sincères félicitations aux dirigeants et aux employés de l'entreprise Beenox et de saluer le dynamisme de cette jeune entreprise qui contribue au rayonnement local et international de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0901 Remerciements à monsieur Guy Boulanger pour tout le travail accompli comme représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec**

---

Attendu que monsieur Guy Boulanger a agi à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec durant trois (3) mandats, soit depuis l'an 2000;

Attendu que monsieur Boulanger a mis son talent et son expertise au service de ce conseil d'administration durant plusieurs années;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de remercier monsieur Guy Boulanger pour tout le travail accompli comme représentant de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux souligne que le 10 octobre prochain se tiendra la « *Journée nationale des sports et de l'activité physique* » et invite les membres du conseil et la population à y participer.

**Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391**

---

**Consultation publique**

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

**CV-2008-0902 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391 - AT2008-195**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'augmentation de la densité d'administration et de service dans l'aire de grande affectation commerce et industrie à faible contrainte située à l'intersection de la route Jean-Gauvin et de l'avenue Jules-Verne dans l'arrondissement Laurentien, R.V.Q. 1391*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0903 Demande de délai additionnel jusqu'au 20 octobre 2008 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008 - Demande, au Réseau de transport de la Capitale, pour le démarrage d'un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81 - DG2008-119**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 20 octobre 2008, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 septembre 2008, concernant une demande, au Réseau de transport de la Capitale, pour le démarrage d'un projet pilote qui utiliserait de petits autobus sur le parcours 81.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0904 Demande de conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé aux 1515-1545, rue Monseigneur-Plessis - Arrondissement Les Rivières - DG2008-077**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu, après avoir pris connaissance des commentaires du Service de l'aménagement du territoire ainsi que de l'arrondissement Les Rivières, d'autoriser la conversion, en copropriété divise, de l'immeuble situé aux 1515-1545, rue Monseigneur-Plessis, dans l'arrondissement Les Rivières et comprenant vingt-quatre (24) logements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0905 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-398 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certaines rues, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « Les Constructions Bé-Con inc. », zones Vieux-Québec (1C007), pour un montant de 1 652 454,06 \$ incluant les taxes et Vieux-Québec prioritaire, colline parlementaire (1C008), pour un montant de 1 559 986,68 \$ incluant les taxes;
- « Pavage Rolland Fortier inc. », zone quartier Saint-Sauveur Sud (1C010), pour un montant de 1 772 285,91 \$ incluant les taxes et quartier Saint-Sauveur Nord (1C012), pour un montant de 1 176 844,02 \$ incluant les taxes;
- « Les Entreprises P.E.B ltée », zones Saint-Vallier, Marie-de-l'Incarnation (1C011), pour un montant de 1 110 648 \$ incluant les taxes;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0906 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-402 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certaines rues, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « P.E. Pageau inc. », zone secteur Vanier partie Nord-Est (2C004), pour un montant de 1 807 962,03 \$ incluant les taxes;
- « Transport Lavoie ltée » et « 9011-9850 Québec inc. », zone secteurs Les Saules et Neufchâtel prioritaires (2C013), pour un montant de 1 925 849,34 \$ incluant les taxes;
- « Les Entreprises P.E.B. ltée », zone secteur Duberger Nord-Est (2C073), pour un montant de 977 793,66 \$ incluant les taxes;
- « Inter-Cité Construction ltée », zone Robert Bourassa, de Chauveau à Bastien (2C094), pour un montant de 322 224,27 \$ incluant les taxes;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0907 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-406 (CT-2171951) — (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à « Terrassement Portugais inc. », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone 8C005,

comprenant la partie rurale du quartier Laurentien, la route Jean-Gauvin et le boulevard Wilfrid-Hamel, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 1 591 585,86 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0908 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif aux contrats pour l'entretien hivernal de divers stationnements, quatre (4) lots - Saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40485) - AP2008-407 (CT-2171713, CT-2171714, CT-2171715, CT-2171716) — (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue de l'entretien hivernal de divers stationnements durant les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, à :

- « M et G Grenier enr. », lot 1, pour un montant de 81 930,66 \$ incluant les taxes selon sa soumission du 30 juillet 2008;
- « Excavation et déneigement Marcel Bédard enr. », lot 2, pour un montant de 91 602,92 \$ incluant les taxes selon sa soumission du 30 juillet 2008;
- « Roger Guimont inc. », lot 3, pour un montant de 14 793,51 \$ incluant les taxes selon sa soumission du 28 juillet 2008;
- « M et G Grenier enr. », lot 4, pour un montant de 52 704,44 \$ incluant les taxes selon sa soumission du 30 juillet 2008;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40485, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0909 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif au contrat pour la location d'une niveleuse articulée, six (6) roues motrices, sans opérateur - Saisons 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 (VQ-40463) - AP2008-413 (CT2172097) — (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à « Équipements Sigma inc. », du contrat en vue de la location d'une niveleuse articulée, six (6) roues motrices, de marque John Deere, modèle 772D, année 2008, sans opérateur, pour les saisons 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40463 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 21 août 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0910 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-419 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à « Jean Leclerc Excavation inc. », des contrats en vue du déneigement de certaines rues, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à ses soumissions, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes, pour :

- la zone Beauport Centre-Est (5C140), pour un montant forfaitaire total de 1 995 512,61 \$ incluant les taxes;
- la zone Beauport Centre-Ouest (5C141), pour un montant forfaitaire total de 2 303 500,47 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0911 Nomination de monsieur Yves Courchesne (ID. 014589) en qualité d'employé permanent au poste de directeur du Service des finances et de trésorier - RH2008-761 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de nommer monsieur Yves Courchesne (ID. 014589) en qualité d'employé permanent, au poste de directeur du Service des finances et de trésorier, avec effet à compter du 3 août 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0912 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'enneigement, de mise en forme et d'entretien de corridors de glisse pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 (VQ-40624) - AP2008-447 (CT-2172720) — (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'adjuger, à « Snö Innovation inc. », le contrat en vue de procéder aux travaux d'enneigement, de mise en forme et d'entretien de corridors de glisse durant les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, pour un montant de 276 789,81 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40624 et à sa soumission en date du 3 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0913 Acceptation de la promesse d'achat présentée par « Fortier Société d'investissements (F.S.I.) inc. », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Armand-Viau et désigné comme étant le lot 1 257 512 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - DE2008-098 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Fortier Société d'investissements (F.S.I.) inc. », à l'endroit d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Armand-Viau, d'une superficie de six-mille-cinq-cent-onze mètres carrés (6 511 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 1 257 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe 1 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain, au prix de 33,37 \$ le mètre carré, pour un montant de 217 272,07 \$, dont un acompte de 21 727,21 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0914 Nomination de deux (2) représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminus d'autobus de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) - DG2008-118 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de nommer les personnes suivantes, à titre d'administrateurs, pour représenter la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminus d'autobus de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) :

- monsieur Gilles Noël, directeur général adjoint, pour une période de deux (2) ans;
- monsieur Jean Rochette, directeur du Service de la gestion des immeubles, pour une période d'un an.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0915 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la ville, d'une partie du lot 1 746 740 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - GI2008-074 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue, constituée d'une partie du lot 1 746 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 206 665 dudit cadastre, d'une superficie approximative de quatre-cent-soixante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (465,3 m<sup>2</sup>), soit sur une longueur de trente mètres et soixante-et-un centièmes (30,61 m) et d'affecter cette partie de lot au domaine privé de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Affectation, au domaine privé de la ville, du lot 1 695 002 du cadastre du Québec et vente, à « Développements Innovation 2000 inc. », de ce lot - Arrondissement Laurentien - GI2008-111**

---

**Monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.**

**CV-2008-0916 Retraite de monsieur Lambert Legaré (ID. 002432), vérificateur général de la Ville, le 1<sup>er</sup> janvier 2009 - RH2008-795 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Lambert Legaré (ID. 002432), vérificateur général de la Ville, le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0917 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-404 (CT-2171946) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à « Pavage Rolland Fortier inc. », du contrat en vue d'effectuer le déneigement des rues de la zone Henri-Bourassa, Canardière et des Capucins (6C009), pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, pour un montant de 1 135 901,61 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0918 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certaines rues - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40270) - AP2008-405 (CT2171947, CT2171949) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certaines rues, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « Terrassement Portugais inc. », zone secteur Saint-Émile (7C003), pour un montant de 2 092 102,32 \$ incluant les taxes;
- « Transport CDG inc. », zone secteur Lac-Saint-Charles (7C014), pour un montant de 1 840 711,02 \$ incluant les taxes;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40270 et à leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0919 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif aux contrats pour le déneigement de certains stationnements - Période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011 (VQ-40414) - AP2008-427 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication de contrats en vue d'effectuer le déneigement de certains stationnements, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 30 avril 2011, à :

- « Reboisement Cent Frontières inc. », pour les lots 1 et 7, pour un montant de 257 785,87 \$ incluant les taxes selon sa soumission en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008;
- « Les Entreprises Robert Sansfaçon inc. », pour les lots 2 et 4, pour un montant de 229 796,38 \$ incluant les taxes selon sa soumission en date du 2 septembre 2008;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40414 sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0920 Adjudication d'un contrat pour la location de contenants et le transport des sables et déchets produits par les stations de traitement des eaux usées, pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010 (VQ-40179) - AP2008-464 (CT-2173010) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Services Matrec inc. », le contrat en vue de la location de contenants et le transport des sables et déchets produits par les stations de traitement des eaux usées, pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010, pour un montant de 193 887,08 \$ incluant les taxes, conformément à la

demande de soumissions publiques VQ-40179 et à sa soumission en date du 16 septembre 2008, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0921 Dénomination de l'escalier situé entre les rues du Manège et Saint-Edmond - District électoral le Vieux-Bourg - Arrondissement Beauport - CU2008-095 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de nommer l'escalier situé entre les rues du Manège et Saint-Edmond de l'arrondissement Beauport, tel que montré en annexe au sommaire décisionnel : « escalier du Manège ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0922 Prolongement des rues de l'Améthyste, de la Galène, Anne-Pivain et du Granite - District électoral des Sentiers (19) - Arrondissement Charlesbourg - DE2008-053 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9097-1029 Québec inc. », comprenant le prolongement des rues de l'Améthyste, de la Galène, Anne-Pivain, du Granite, de l'Albâtre, de l'Ardoise, des Perles et des Topazes, sur une longueur approximative de sept-cent-soixante mètres linéaires (760 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet d'ensemble joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « 9097-1029 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9097-1029 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet à être réalisé par « 9097-1029 Québec inc. », qui implique le prolongement des rues de l'Améthyste, de la Galène, Anne-Pivain et du Granite, sur une longueur

approximative de trois-cent-soixante mètres linéaires (360 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 5° d'autoriser la conclusion, avec « 9097-1029 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0923 Prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino - District électoral de Sillery - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - DE2008-103 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

Il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Résidences Melior inc. », comprenant le prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino, sur une longueur approximative de cent-trente mètres linéaires (130 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Résidences Melior inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Résidences Melior inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Résidences Melior inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celle du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;

6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0924 Prolongement des services municipaux sous l'emprise de la rue Vautelet - Disctict électoral de Saint-Louis (13) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - DE2008-107 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Choiry,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales sous l'emprise d'une partie de la rue Vautelet à être réalisé par « Le Groupe Platinum Construction 2001 inc. », sur une longueur approximative de vingt mètres linéaires (20 m.l.), le tout selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan d'implantation joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Le Groupe Platinum Construction 2001 inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Le Groupe Platinum Construction 2001 inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Le Groupe Platinum Construction 2001 inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

- 1° autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Robko inc. », comprenant le prolongement des rues des Comptines et de Calédonie, sur une longueur approximative de quatre-cent-dix mètres linéaires (410 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Robko inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Robko inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet à être réalisée par « Robko inc. », qui implique le prolongement des rues des Comptines et de Calédonie, sur une longueur approximative de trois-cents mètres linéaires (300 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Robko inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 21 955 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0926 Prolongement des rues Marie-Chapelier, Anne-Martin, Latouche et Claire-Morin - Développement La Cité de Moncel, phases 2 et 3 - District électoral de la Chute-Montmorency (23) - Arrondissement Beauport - DE2008-112 (CT-DE2008-112) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9169-7672 Québec inc. », comprenant le prolongement des rues Marie-Chapelier, Anne-Martin et Latouche, développement La Cité de Moncel phase 2, sur une longueur approximative de quatre-cents mètres linéaires (400 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9169-7672 Québec inc. », comprenant le prolongement de la rue Claire-Morin, développement La Cité de Moncel phase 3, sur une longueur approximative de cent-cinquante mètres linéaires (150 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « 9169-7672 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre des projets mentionnés aux paragraphes 1° et 2°;
- 4° d'autoriser « 9169-7672 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « 9169-7672 Québec inc. », des ententes relatives à des travaux municipaux, phases 2 et 3, selon des conditions substantiellement conformes à celle des projets d'entente joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application des ententes ainsi conclues, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 15 195 \$ aux fins de la participation financière de la Ville dans le cadre de la phase 2, à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0927 Prolongation de la période de vérification diligente prévue à la promesse d'achat présentée par « Fonds de placement immobilier Cominar », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - Arrondissement Les Rivières - DE2008-116 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de prolonger, jusqu'au 31 octobre 2008, la période de vérification diligente prévue à la promesse d'achat présentée par « Fonds de placement immobilier Cominar », à l'égard d'un terrain vacant situé dans le parc industriel Cardinal à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0928 Prolongement de la rue Latouche - District électoral de la Chute-Montmorency (23) - Arrondissement Beauport - DE2008-117 (CT-DE2008-117) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 1329171 Ontario Limited », comprenant le prolongement de la rue Latouche, sur une longueur approximative de quatre-cent-soixante mètres linéaires (460 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 1329171 Ontario Limited » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 1329171 Ontario Limited » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 1329171 Ontario Limited », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi que d'une servitude permanente d'égout sanitaire et pluvial, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes*

*relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 49 190 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0929 Prolongement de la rue des Récoltes et construction d'une nouvelle rue -  
Domaine du Mousseigne, phase XV - District électoral de Saint-Michel  
(22) - Arrondissement Beauport - DE2008-118 (CT-DE2008-118) — (Ra  
-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Domaine du ruisseau Rouge inc. », comprenant le prolongement de la rue des Récoltes ainsi que la construction d'une rue, sur une longueur approximative de six-cent-quatre-vingts mètres linéaires (680 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Domaine du ruisseau Rouge inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Domaine du ruisseau Rouge inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Domaine du ruisseau Rouge inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la

nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

- 8° d'autoriser un investissement de 507 120 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0930 Prolongement de la rue Gustave-Gagnon et ouverture d'une nouvelle rue (Phase I) - District électoral de Loretteville (32) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2008-123 (CT-DE2008-123) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-0443 Québec inc. », comprenant le prolongement de la rue Gustave-Gagnon et la construction d'une rue, sur une longueur approximative de cent-soixante-huit mètres linéaires (168 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9188-0443 Québec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-0443 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 17 288 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0931 Prolongement de la rue Gustave-Gagnon et ouverture d'une nouvelle rue (Phase II) - District électoral de Loretteville (32) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2008-124 (CT-DE2008-124) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu:

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Constrobouurg (1997) inc. », comprenant le prolongement de la rue Gustave-Gagnon et la construction d'une rue, sur une longueur approximative de quatre-cent-six mètres linéaires (406 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Constrobouurg (1997) inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Constrobouurg (1997) inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Constrobouurg (1997) inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 30 076 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0932 Prise d'acte du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, effectué le 16 septembre 2008 - FN2008-064**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, avec une échéance moyenne de deux (2) ans et sept (7) mois, pour un coût moyen de 3,83026 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0933 Fermeture d'une partie du boulevard Cardinal-Villeneuve et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 2 863 446 du cadastre du Québec - GI2008-116 (CT-GI2008-116)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie du boulevard Cardinal-Villeneuve, constituée d'une partie du lot 2 863 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et d'affecter cette partie de lot du domaine privé de la Ville, d'une superficie de trente-quatre mètres carrés et six dixièmes (34,6 m<sup>2</sup>), qui sera ultérieurement connue et désignée comme étant le lot 4 269 780 du susdit cadastre et d'affecter cette partie de lot au domaine privé de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0934 Nomination du vérificateur externe de la Ville de Québec pour les exercices financiers 2008-2009-2010 - GA2008-010 (CT-GA2008-010) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de nommer la firme « Mallette SENCRL » à titre de vérificateur externe pour les exercices financiers 2008-2009-2010, selon les honoraires indiqués dans l'offre de service en date du 14 mai 2008, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0935 Adoption du Cadre administratif et de financement des centres communautaires de loisirs fédérés et versement de plusieurs subventions - LS2008-034 (CT-LS2008-034) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° d'adopter le cadre administratif et de financement des centres communautaires de loisir fédérés, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants :

- « Centre communautaire de Beauport inc. », pour un montant de 58 556 \$;
- « Patro de Charlesbourg inc. », pour un montant de 12 933 \$;
- « Centre Durocher inc. », pour un montant de 79 247 \$;
- « Les Loisirs Montcalm inc. », pour un montant de 59 209 \$;
- « Patro Laval inc. », pour un montant de 63 510 \$;
- « Association YWCA de Québec », pour un montant de 93 179 \$;
- « Centre communautaire Jean-Guy Drolet », pour un montant de 53 998 \$;
- « Centre Mgr Marcoux inc. », pour un montant de 91 145 \$;
- « Le Patro Roc Amadour (1978) inc. », pour un montant de 151 417 \$;
- « Les loisirs Lebourgneuf inc. », pour un montant de 16 806 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0936 Virement de fonds - Location d'heures de glace pour les arrondissements Beauport et Laurentien - Saison 2008-2009 - LS2008-039 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'autoriser :

1° pour l'année 2008, le virement d'un montant de 51 304,13 \$, du poste « Activités récréatives - Publicité et information 11-22000-7060300-234000-0-0000 » du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, vers le budget des arrondissements Beauport et Laurentien, soit un montant de 24 381 \$ au poste « Opération des arénas - Location d'immeubles 11-55200-7120100-00-250100-0-0000 » de l'arrondissement Beauport et un montant de 26 923,13 \$ au poste « Opération des arénas - Location autres 11-58200-7120100-00-250900-0-0000 » de l'arrondissement Laurentien;

2° pour l'année 2009, une dépense totale de 47 938,73 \$, dont un montant de 24 381 \$ qui doit être prévu au poste « Opération des arénas - Location

d'immeubles 1155200-7120100-00-250100-0-0000 » de l'arrondissement Beauport et un montant de 23 557,73 \$ qui doit être prévu au poste « Opération des aré纳斯 - Location autres 11-58200-7120100-00-250900-0-0000 » de l'arrondissement Laurentien, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0937 Nomination au poste de directeur de l'arrondissement La Cité - RH2008-825 (CT-RH2008-825) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de nommer monsieur Jean Lavoie (ID. 002918) au poste de directeur intérimaire de l'arrondissement La Cité (poste 15721), pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 octobre 2009 et au poste de directeur de ce même arrondissement, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0938 Nomination d'un vérificateur général associé, pour la période s'étendant de son entrée en fonction jusqu'au 31 décembre 2008 et à titre de vérificateur général, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et ce, pour un mandat de sept (7) ans - RH2008-844 (CT-RH2008-844)**

---

Attendu la recommandation du comité de vérification en date du 2 octobre 2008;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièeres,

Il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville de Québec et monsieur François Gagnon (ID. 038150), vérificateur général associé, pour la période s'étendant de son entrée en fonction jusqu'au 31 décembre 2008 et à titre de vérificateur général (poste numéro 15727) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et ce, pour un mandat de sept (7) ans non renouvelable, conformément à l'article 107.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder à un virement de fonds d'un montant de 25 000 \$, provenant de la nature des honoraires professionnels de l'activité « 1350100 - Vérification législative » vers la nature des « salaires - cadres » de cette même activité.

Adoptée à l'unanimité

**En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 9 octobre 2008.**

**CV-2008-0939 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « BPR Infrastructure inc. », d'un contrat de services professionnels pour l'ingénierie préliminaire du projet « Réservoir de rétention Maizerets », secteur Maizerets (PRR2006234) - Arrondissement Limoilou - IN2008-051 (CT-2168427)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « BPR Infrastructure inc. », du contrat en vue de la réalisation de l'ingénierie préliminaire du projet « Réservoir de rétention Maizerets », dans l'arrondissement Limoilou, pour un montant de 521 031 \$ incluant les taxes, conformément à la proposition en date du 20 novembre 2007 et à l'échéancier remis le 27 mai 2008, ce contrat étant octroyé sans appel d'offres et faisant partie des exceptions prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0940 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 au contrat relatif au transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010 - AP2008-439 (CT-2171402) — (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 78 899,63 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Sani-Charlevoix inc. », en vertu de la résolution numéro CA-2008-0122 adoptée par le conseil d'agglomération le 18 mars 2008, pour le transport de lixiviats provenant du lieu d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2010, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0941 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail à intervenir entre la Ville de Québec et la « Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures », relativement à la location de locaux afin de maintenir une caserne de pompiers - GI2008-106 (CT-GI2008-106) — (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures loue, à la Ville, des locaux situés dans l'édifice municipal sis sur la rue de Copenhague afin d'y maintenir une caserne de pompiers, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2008, selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0942 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N<sup>o</sup> 228 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 240 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2008 du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-062 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 228 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 240 000 \$ pour l'amélioration de processus, de systèmes et de technologies prévue en 2008, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 3 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0943 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement de crédits n<sup>o</sup> 2008-02 et l'affectation de revenus supplémentaires - Dépense supplémentaire en carburant - Réseau de transport de la Capitale - FN2008-063 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- pour le virement de crédits no 2008-02 au montant de 2 248 000 \$, afin d'assurer la disponibilité des fonds requis pour la dépense en carburant du Réseau de transport de la Capitale;
- pour l'affectation des revenus supplémentaires des utilisateurs d'un montant de 2 909 000 \$ à la dépense en carburant;

tel que demandé par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, en vertu de la résolution numéro 08-120 adoptée lors de sa séance tenue le 3 septembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0944** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution numéro CV-2002-0166 relative à la présentation de projets pour fins financières au programme « Agir pour l'emploi et la qualité de vie - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » - IN2008-081 (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution numéro CV-2002-0166, adoptée par le conseil de la ville lors de la séance du 2 avril 2002, relative à la présentation de projets pour fins financières au programme « Agir pour l'emploi et la qualité de vie - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » par la suppression du point 4 et son remplacement par le texte suivant : « d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie ou le directeur général adjoint au Développement durable à signer toute attestation, réclamation ou autres documents relatifs à la gestion des protocoles d'entente signés; ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0945** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'octroi de la contribution financière de la Ville de Québec de dix pour cent (10%) pour le supplément de loyer, dans le cadre du programme de supplément de loyer - volet régulier, jusqu'au 31 mars 2013 - OM2008-003 (CT-OM2008-003) — (Ra-1422)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'octroi de la contribution financière de dix pour cent (10 %) de la Ville de Québec, relativement aux sept-cent-soixante-et-onze (771) unités de logements déterminées à l'entente de gestion numéro 1685 prévue pour le supplément au loyer, et ce, jusqu'au 31 mars 2013, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 à 2013

par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Guy Vachon au conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc.**

---

**Après discussion, monsieur le conseiller François Picard demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.**

**CV-2008-0946 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Jacques Champagne au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec - DG2008-121 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Jacques Champagne, à titre de représentant de la Ville, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Québec (APQ), pour un terme de trois (3) ans.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0947 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, effectué le 16 septembre 2008 - FN2008-064 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008, avec une échéance moyenne de deux (2) ans et sept (7) mois, pour un coût moyen de 3,83026 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0948 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, un virement de fonds et l'affectation au poste « contingent » d'un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ - FN2008-066 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour un virement de fonds de 1 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires des postes « autres revenus » et « droits de mutation » au poste « contingent » de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0949 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail à intervenir entre la Ville de Québec et « Bell Mobilité inc. », relativement à la location de deux (2) parties du lot 1 109 246 du cadastre du Québec dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2008-097 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à « Bell Mobilité inc. », un immeuble connu comme étant deux (2) parties du lot 1 109 246 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan préparé le 23 avril 2008 par madame Hélène Thivierge, arpenteur-géomètre, sous le numéro 194 de ses minutes, pour une durée initiale de cinq (5) ans avec option de renouvellement, en considération d'un loyer annuel initial de 10 000 \$ excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles apparaissant au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0950 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, pour fins municipales, du lot 1 755 507 du cadastre du Québec, avec bâtisses dessus construites sises au 887-889, boulevard Raymond - Arrondissement Beauport - GI2008-114 (CT-GI2008-114) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de monsieur Mario Noël, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 755 507 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisses dessus construites sises au 887-889, boulevard Raymond, pour un montant de 171 500 \$ excluant les taxes, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0951** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec, représentée par l'Office du tourisme de Québec et « QuébéComm Télévision (2008) inc. » - Versement d'une subvention pour le « Spectacle Paris-Québec sous les étoiles - Québec, 24 août 2008 », diffusion France 2 - OT2008-015 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville, représentée par l'Office du tourisme de Québec et « QuébéComm Télévision (2008) inc. », relativement au versement d'un montant de 125 000 \$ incluant les taxes, pour le « Spectacle Paris-Québec sous les étoiles - Québec, 24 août 2008 », diffusion France 2, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0952** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec, relative à la mise en place d'une équipe d'intervention spécialisée en matières dangereuses et le virement d'un montant de 3 500 \$ - RH2008-254 (CT-RH2008-254)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une lettre d'entente relative aux interventions en présence de matières dangereuses à intervenir entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de lettre d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour un virement d'un montant de 3 500 \$, du poste contingent d'agglomération vers l'activité 2210500 (brigade de l'extinction), pour les CRB suivants : 23600, 23800 et 23900 du budget de fonctionnement du Service de protection contre l'incendie.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0953** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites, R.A.V.Q. 390 et l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 392 - Renonciation au droit d'opposition - DE2008-120 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites*, R.A.V.Q. 390;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 392.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention à la réalisation de logements sociaux relativement à des contraintes de sites et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 392.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0954** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 397 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-046 (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 397.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux des phases V et VI de renaturalisation des berges de la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 397.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0955** **Suppression de l'odonyme « Rue Bernard-Grondin » et attribution de l'odonyme « Rue Paul-Dutil » - Arrondissement Laurentien - A8GT2008-038 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de supprimer l'odonyme « Rue Bernard-Grondin » et d'attribuer, à cette rue, l'odonyme « Rue Paul-Dutil ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0956** **Travaux d'aménagement et mises aux normes pour certains parcs - Appropriation d'un montant de 90 000 \$ à même le fonds pour parcs et**

**terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien - Appropriation d'un montant de 24 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Val-Bélair - A8LS2008-043 (Ra-1421)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 90 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien et un montant de 24 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Val-Bélair, pour des travaux d'aménagement et de mises aux normes dans différents parcs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0957 Appropriation d'un montant de 160 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Charlesbourg - Travaux d'aménagement de sentiers et de stationnement - Parc Terrasse Bon-Air - A4LS2008-040 (CT-A4LS2008-040) — (Ra-1423)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'approprier un montant de 160 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Charlesbourg, en vue d'effectuer des travaux dédiés au parc Terrasse-Bon-Air, et ce, pour l'aménagement de sentiers et de stationnement en asphalte.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0958 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à l'octroi de franchises ou de privilèges en matière d'archives*, R.V.Q. 1299 - GA2008-006 (Ra-1422)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement déléguant au comité exécutif le pouvoir d'octroyer une franchise ou un privilège en matière d'archives.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0959 *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1423 - AT2008-255**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1423.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

---

### **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

---

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussières, déclare la séance close à 21 h 53, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussières  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/cs